Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260320-DCM2026_03-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - M. LECOULANT Sylvain - Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LANDA Corinne donne pouvoir à Mme CONTIN Florence

Secrétaire de séance : Mme BEDEL Shirley

DCM 2026-03
Objet : Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. CORNÉE Jean-Malo**, maire sortant, qui a déclaré installés dans leurs fonctions les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Mme BEDEL Shirley a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. CHEVALIER Philippe, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : **M. DUDOUET Yohann et Mme LELANDAIS Noémie.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché et a procédé au vote à bulletin secret. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 15

f. Majorité absolue 8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260320-DCM2026_03-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORNÉE Jean - Malo	15	QUINZE

A l'issue du dépouillement, **M. CORNÉE Jean-Malo** a été proclamé maire par **15 voix POUR,** et a été immédiatement installé.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 23 mars 2026